

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
19 AVRIL 2023**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (19 avril 2023), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2023-04-094

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout du point 13d, concernant le changement d'heure de la séance du Conseil du mois de mai et le point 13e, concernant une entente avec Éditions Média Plus Communication pour l'élaboration d'un guide du citoyen.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023;
4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'une coordonnatrice du service de développement du territoire;
 - b. Affichage du poste d'agent(e) de développement culturel et touristique;
 - c. Entente de fin d'emploi – madame Janyne Héroux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Modification de la description de poste de chef d'équipe – service des transports;
- e. Embauche d'un technicien et inspecteur en évaluation foncière;
- f. Embauche d'une conseillère en environnement et en agriculture;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport budgétaire comparé et état de la situation au 31 mars 2022;
 - c. Octroi d'un mandat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales;
 - d. Adoption de la Politique de gestion documentaire de la MRC des Chenaux;
 - e. Nomination d'un représentant au comité directeur de l'Entente de partenariat régional en tourisme;
 - f. Adoption du rapport d'activité 2022 du Schéma de couverture de risque en incendie;
 - g. Demande au ministère des Transports – programme d'aide au développement du transport collectif, volet interurbain pour l'année 2023;
 - h. Demande au ministère des Transports – programme de subvention au transport adapté régional pour l'année 2023;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlements municipaux:
 - i. Municipalité de Champlain - règlement de zonage qui a pour objet d'autoriser les usages résidentiels et maisons mobiles à des fins agricoles dans les limites de la zone 221-A;
 - ii. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – règlement qui a pour objet de modifier les délimitations de la zone de réserve située au nord-ouest de la municipalité. Il a aussi pour objet d'étendre l'affectation commerciale;
 - iii. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – règlement de zonage qui a pour objet la création des zones 357-1 et 391 afin de permettre la construction d'habitations de 3 et 4 logements. Il a aussi pour objet l'agrandissement de la zone 215;
 - iv. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – règlement de démolition qui a pour objet d'encadrer le processus de délivrance de certificats d'autorisation pour la démolition d'immeubles à valeur patrimoniale;
 - v. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – règlement qui a pour objet de modifier certains articles de la section 19 afin d'intégrer la nouvelle cartographie sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
 - b. Réglementation des territoires contigus :
 - i. Ville de Bécancour – règlement numéro 411 modifiant le règlement 289 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin de remplacer le cadre normatif et la cartographie applicable dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain pour la ville de Bécancour et la municipalité de Saint-Sylvère;
- 7. Rapports :
 - a. Rapport du directeur général;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM);
 - c. Comité culturel;
 - d. Comité de développement du territoire;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Comité sur la sécurité publique;
- h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
- i. Comité touristique;
- j. Comité de transition sur le transport des personnes;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Enveloppes dédiées :
 - i. Municipalité de Saint-Maurice – amélioration des parcs Toupin-Montplaisir et Hector Neault;
 - ii. Municipalité de Champlain – achat d'équipements de loisirs et de culture;
 - iii. Municipalité de Saint-Stanislas – achat d'équipements de sports et de loisirs;
 - b. Demandes régionales :
 - i. Loisirs de Batiscan – projet Nöktanbul;
 - ii. SAMBBA OBV Batiscan-Champlain – Mise en valeur de la rivière Batiscan;
 - c. Adoption du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité – volet 2 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;
 - d. Développement Mauricie – demande de soutien financier pour le projet *Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive accueillante et inclusive*;
- 9. Développement économique :
 - a. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Les Constructions GAMMA;
 - b. Demande d'aide financière Fonds Jeunes Promoteurs – Les Constructions GAMMA;
 - c. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – La Batince Ferme Maraîchère;
 - d. Demande d'aide financière Fonds Jeunes Promoteurs – La Batince Ferme Maraîchère;
 - e. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – DG Entretien mobile;
 - f. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – DG Entretien mobile;
 - g. Dépôt du rapport du portefeuilles d'investissement 2022;
- 10. Appuis demandés ;
- 11. Correspondance déposée :
 - a. FQM évaluation foncière – examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibrage est obligatoire;
 - b. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) section 3.2 – Développement de services de transport interurbain par autobus;
 - c. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière dans le cadre du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation de la première phase;
 - d. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation des phases subséquentes;
 - e. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – reddition de comptes 2021-2022 – Des Chenaux Récolte et soutien supplémentaire aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux cuisine;
 - f. Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – suivi de la résolution demandant l'appui de la MRC de l'Érable pour une réouverture du Centre de Jour de Plessisville;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – reconduction de l'entente de collaboration avec la MRC des Chenaux afin de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeurs sur les entreprises et les travailleurs autonomes;
 - h. Union des municipalités du Québec – compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes agricoles*;
 - i. Ministère de la Sécurité publique – volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
 - j. Ministère de la Sécurité publique – volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
 - k. Ministère de la Sécurité publique – volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
 - l. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide d'urgence au transport collectif;
 - m. Commission de protection du territoire agricole du Québec – utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la réalisation de trois puits d'observation pour deux puits d'hydrocarbure existant sur le territoire de la municipalité de Batiscan;
 - n. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme de subvention au transport adapté;
 - o. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide au développement du transport collectif;
12. Pour votre information;
13. Autres sujets :
- a. Félicitations aux lauréats des prix Arts et Excellence de Culture Mauricie;
 - b. Suivi de l'acquisition de deux véhicules électriques;
 - c. Décès tragique de la sergente Maureen Breau;
 - d. Changement d'heure de la séance ordinaire du 17 mai 2023;
 - e. Entente avec Éditions Média Plus Communication pour l'élaboration d'un guide du citoyen;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2023-04-095

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 15 mars 2023.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2023-04-096

4a. EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2023-02-029, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un coordonnateur-riche du service de développement du territoire ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que, pour donner suite à un processus de sélection, trois candidats ont été rencontrés ;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de madame Élyse Marchand ;

Considérant que madame Marchand possède les exigences requises pour le poste ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Élyse Marchand au poste de coordonnatrice du service de développement du territoire à compter du 24 avril 2023, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à l'échelon 1 du poste.

Adoptée.

2023-04-097

4b. AFFICHAGE DU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Considérant que, par la résolution numéro 2023-04-096, le poste d'agent(e) de développement culturel et touristique est maintenant vacant ;

Considérant que ce poste devra être pourvu à compter du 24 avril 2023 ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscaan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un agent(e) de développement culturel et touristique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-098

4c. ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – MADAME JANZYNE HÉROUX

Considérant que madame Janyne Héroux a été à l'emploi de Transport adapté et collectif des Chenaux (MRC Les Chenaux) depuis le 15 octobre 2012 (ci-après appelée «la Corporation»);

Considérant l'entente intervenue entre la MRC des Chenaux et la Corporation relativement au transfert des activités de la Corporation à la MRC;

Considérant que l'ensemble des responsabilités, contrats et autres de la Corporation ont été transférés à la MRC, conformément à une entente intervenue entre elles;

Considérant que la résolution numéro 2021-12-358 par laquelle la MRC des Chenaux a procédé à l'embauche de madame Janyne Héroux à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023;

Considérant qu'à la suite de discussions et de réflexions de part et d'autre, les parties ont accepté de mettre un terme au contrat de travail de madame Janyne Héroux, et ce, selon les modalités contenues dans un protocole d'entente;

Considérant que l'emploi de madame Janyne Héroux prendra fin en date du 21 juillet 2023 et qu'à la signature de l'entente, madame Héroux travaillera 28 heures par semaine jusqu'à la date de fin d'emploi;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance de l'entente de fin d'emploi à intervenir entre les parties;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent aux membres du Conseil l'adoption de l'entente de fin d'emploi de madame Janyne Héroux;

Par ces motifs, à la suite d'un vote, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à la double majorité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux l'entente de fin d'emploi à intervenir avec madame Janyne Héroux.

Adoptée.

2023-04-099

4d. MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE – SERVICE DES TRANSPORTS

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de la directrice du service des transports le 21 juillet 2023, le Conseil de la MRC des Chenaux a pris la décision d'abolir ce poste cadre;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le service de l'hygiène du milieu et que le service de transport des personnes seront fusionnés en un seul service, soit le service des transports ;

Considérant que certaines tâches relatives à la supervision du département du service de transport des personnes pourront être transférées au chef d'équipe – service des transports ;

Considérant que la description de poste du chef d'équipe – service de transport a dû être modifiée pour prendre en considération les nouvelles responsabilités liées au transport des personnes ;

Considérant que le comité de maintien de l'équité salariale s'est réuni le 11 avril 2023 afin d'évaluer les modifications inscrites à la description de poste ;

Considérant que l'analyse du dossier a déterminé que la classe de la fonction serait, à compter du 24 avril 2023, établis à la classe numéro 14 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux attribue la classe numéro 14 au poste de chef d'équipe – service des transports à compter du 24 avril 2023.

Adoptée.

2023-04-100

4e. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2022-02-028, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un technicien(ne) et inspecteur(ice) en évaluation foncière ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, deux candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Éric Bellemare ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Éric Bellemare au poste de technicien et inspecteur en évaluation foncière à compter du 1^{er} mai 2023, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-101

4f. EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT ET EN AGRICULTURE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2023-03-062, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un conseiller(ère) en environnement et en agriculture ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une trentaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, quatre candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de madame Isabelle Auclair ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Isabelle Auclair au poste de conseillère en environnement et en agriculture à compter du 8 mai 2023, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2023-04-102

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13759 à 13765 ainsi que les autres sommes déboursées au 19 avril 2023 totalisant 889 873,23 \$.

Adoptée.

5b. RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ ET ÉTAT DE LA SITUATION AU 31 MARS 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport déposé.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-103

5c. OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à un appel d'offres public pour la mise à jour de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

Considérant que ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ministère) ;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions, le 24 janvier dernier, deux (2) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite ;

Considérant qu'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres, et ce, pour chacune des soumissions reçues ;

Considérant que le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

Considérant que seule l'enveloppe de prix de la firme Pluritec a été ouverte et que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	PLURITEC	GROUPE SCT
Prix soumis (taxes incluses)	419 758,78 \$	N/A
Pointage final	2,81	N/A
Rang	1	N/A

Considérant que pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la MRC des Chenaux recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Pluritec Ltée » au montant de 419 758,78 \$ taxes incluses ;

Considérant que l'aide financière a été confirmée par le Ministère ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le mandat soit octroyé tel que recommandé par le Comité de sélection.

Il est également résolu d'autoriser le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-104

5d. **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la mise en place d'une Politique de gestion documentaire permettra d'établir les normes auxquelles se soumet la MRC des Chenaux en matière de gestion documentaire pour assurer l'authenticité, la fiabilité et l'intégrité des documents, quel que soit leur support, autant reçu que produit par la MRC, et ce en respectant le cadre législatif auquel la MRC est assujettie ;

Considérant que la Politique de gestion documentaire s'adressera aux membres du personnel et à tout intervenant occupant une fonction au sein de la MRC des Chenaux, concernera tous les services administratifs et tous les documents qui sont produits ou reçus, peu importe leur support et leur date de création, qu'ils soient essentiels ou non, concernera aussi tout document conservé dans les locaux de la MRC datant d'un organisme antérieur à la MRC des Chenaux, telle que la MRC de Francheville, le CLD des Chenaux et la Corporation de Comté de Champlain ;

Considérant que le projet de Politique de gestion documentaire a été présenté aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte la Politique de gestion documentaire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2023-04-105

5e. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME**

Considérant que la MRC des Chenaux, par la résolution numéro 2023-01-014, a accepté, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, de participer à une Entente de partenariat régional en tourisme ;

Considérant que la MRC des Chenaux doit nommer un représentant au comité directeur de l'Entente de partenariat régional en tourisme ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Patrick Baril, directeur général, comme représentant de la MRC des Chenaux au comité directeur de l'Entente de partenariat régional en tourisme.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-106

5f. **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011 ;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le rapport d'activité 2022 du Schéma de couverture de risque en incendie a été porté à la connaissance du Conseil pour être approuvé ;

Considérant qu'en complément du rapport d'activité 2022 du Schéma de couverture de risque en incendie, un rapport annuel 2022 des activités du service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux a été déposé aux membres du Conseil pour consultation ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2022 du Schéma de couverture de risques en incendie ;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2023-04-107

5g. **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, VOLET INTERURBAIN POUR L'ANNÉE 2023**

Considérant que la MRC des Chenaux, par son règlement 2011-175, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Considérant que la MRC des Chenaux a mis sur pied un service de transport interurbain avec réservation sur son territoire ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire poursuivre la prestation de services en matière de transport interurbain ;

Considérant qu'en 2022, 5493 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 6100 déplacements en 2023 ;

Considérant que pour les services de transport interurbain, la MRC des Chenaux prévoit contribuer, en 2023, une somme de 80 530 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers est de 10 400 \$ en 2023 ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le total des dépenses admissibles est de 329 930 \$ en 2023 ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2023 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

Considérant que la MRC des Chenaux s'engage à réaliser, au cours de l'année 2023, un Plan de développement des transports adapté et collectif & interurbain pour l'année 2023 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et unanimement résolu que la MRC des Chenaux :

S'engage à effectuer entre 5500 et 6500 déplacements au cours de l'année 2023.

Confirme la participation financière de la MRC des Chenaux et des usagers au transport collectif régional pour un montant de 90 900 \$.

Demande au ministère des Transports :

- de lui octroyer une aide financière pour 2023 de 239 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2023 — volet Aide financière au transport interurbain régional ;
- que tout ajustement ultérieur auquel la MRC des Chenaux pourrait avoir droit pour l'année 2023 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2023.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2023-04-108

5h. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que la MRC des Chenaux, par son règlement 2011-175, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Considérant que la MRC des Chenaux a mis sur pied un service de transport adapté avec réservation sur son territoire ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire poursuivre la prestation de services en matière de transport adapté ;

Considérant qu'en 2022, 4440 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 4 650 déplacements en 2023 ;

Considérant que, pour les services de transport adapté, la MRC des Chenaux prévoit contribuer, en 2023, une somme de 117 120 \$;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la participation prévue des usagers est de 17 580 \$ en 2023 ;

Considérant que le total des dépenses admissibles est de 329 900 \$ en 2023 ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2023 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

Considérant que la MRC des Chenaux s'engage à réaliser, au cours de l'année, un Plan de développement des transports adapté, collectif & interurbain pour l'année 2023 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux :

S'engage à effectuer entre 4000 et 5000 déplacements au cours de l'année 2023.

Confirme la participation financière de la Municipalité régionale de comté et des usagers au transport collectif régional pour un montant de 134 700 \$.

Demande au ministère des Transports du Québec :

- de lui octroyer une aide financière pour 2023 de 195 200 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour 2023 - Aide financière aux organismes de transport adapté régional ;
- que tout ajustement ultérieur auquel la MRC des Chenaux pourrait avoir droit pour l'année 2023 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2023.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

2023-04-109

6ai. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI A POUR OBJET D'AUTORISER LES USAGES RÉSIDENTIELS ET MAISONS MOBILES À DES FINS AGRICOLES DANS LES LIMITES DE LA ZONE 221-A

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2023-02 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2023-04-110

6a.ii. **MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – RÈGLEMENT QUI A POUR OBJET DE MODIFIER LES DÉLIMITATIONS DE LA ZONE DE RÉSERVE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA MUNICIPALITÉ. IL A AUSSI POUR OBJET D'ÉTENDRE L'AFFECTATION COMMERCIALE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 840 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2023-04-111

6a.iii. **MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI A POUR OBJET LA CRÉATION DES ZONES 357-1 ET 391 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS DE 3 ET 4 LOGEMENTS. IL A AUSSI POUR OBJET L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 215**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 841 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-112

6aiv. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – RÈGLEMENT DE DÉMOLITION QUI A POUR OBJET D'ENCADRER LE PROCESSUS DE DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES À VALEUR PATRIMONIALE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de démolition numéro 2023-431 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2023-04-113

6av. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN – RÈGLEMENT QUI A POUR OBJET DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DE LA SECTION 19 AFIN D'INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE SUR LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 476-20-03-23 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

6b. **RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE)**

- i. Ville de Bécancour – règlement numéro 411 modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin de remplacer le cadre administratif et la cartographie applicable dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain pour la Ville de Bécancour et la municipalité de Saint-Sylvère.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 16 mars 2023 au 19 avril 2023.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, mentionne qu'il n'y a pas eu de comité au mois d'avril.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 7 avril 2023.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Le directeur général, monsieur Patrick Baril, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mars 2023.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente le rapport d'activités pour le mois de mars 2023.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

2023-04-114

8ai. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICIE – AMÉLIORATION DES PARCS TOUPIN-MONTPLAISIR ET HECTOR NEAULT

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice (Enveloppe 2021-2022-2023)	Amélioration des parcs Toupin-Montplaisir et Hector Neault ;	69 470 \$	51 470 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2023-04-115

8a.ii. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE CULTURE

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Champlain (Enveloppe 2022-2023)	Achat d'équipements de loisirs et de culture	40 179 \$	27 918 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-116

8a.iii. MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Stanislas (Enveloppe 2020-2021-2022)	Achat d'équipements de sports et de loisirs	92 660 \$	36 070 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

2023-04-117

8bi. LOISIRS DE BATISCAN – PROJET NÖKTANBUL

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part du coordonnateur du service de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique ;

Considérant les recommandations dudit comité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Subvention FRR	Coût total du Projet
Loisirs de Batiscan	Projet Nöktanbul	5 637 \$	101 946 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
 - 70 % à la suite de la signature d'un protocole d'entente ;
 - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2023-04-118

**8bii. SAMBBA OBV BATISCAN-CHAMPLAIN – MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE
BATISCAN**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie ;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part du coordonnateur du service de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique ;

Considérant les recommandations dudit comité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Subvention FRR	Coût total du Projet
SAMBBA OBV Batiscan- Champlain	Mise en valeur de la rivière Batiscan	10 000 \$	115 650 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
 - 70 % à la suite de la signature d'un protocole d'entente ;
 - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2023-04-119

**8c. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ –
VOLET 2 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Considérant que la deuxième année du Fonds régions et ruralité – volet 2 a pris effet le 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021 ;

Considérant que suivant le protocole signé en mars 2020, la MRC des Chenaux doit déposer, auprès du ministre, un rapport des activités reliées au fonds pour chacune des années de l'entente ;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le rapport annuel des activités 2021 du Fonds régions et ruralité volet 2 par la résolution numéro 2023-02-04, mais que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a demandé à la MRC des Chenaux d'apporter certaines modifications au rapport ;

Considérant que le rapport annuel des activités du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, préparé par le coordonnateur du service de développement du territoire, monsieur Lionel Arseneault, a été porté à la connaissance des membres du Conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2021 du Fonds régions et ruralité volet 2.

Il est également résolu que le rapport annuel d'activité 2021 du Fonds régions et ruralité volet 2 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-120

8d. DÉVELOPPEMENT MAURICIE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET PRIORITÉ 1 – FAIRE DE LA MAURICIE UNE RÉGION ATTRACTIVE, ACCUEILLANTE ET INCLUSIVE

Considérant que Développement Mauricie demande le soutien financier de la MRC des Chenaux pour la mise en place du projet *Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive* ;

Considérant la volonté des partenaires régionaux de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour l'activation et le déploiement d'une stratégie régionale d'attractivité ;

Considérant que la MRC des Chenaux contribuera au projet *Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive* pour un apport annuel de 3 808 \$ pour une somme totale de 11 425 \$;

Considérant que la contribution de la MRC des Chenaux proviendra du Fond régions et ruralité, volet 2 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte de participer au projet *Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive* pour un montant annuel de 3 808 \$ pour une période de trois ans, soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Il est également résolu d'autoriser le préfet, monsieur Guy Veillette, à signer tout document relatif à la présente.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2023-04-121

9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – LES CONSTRUCTIONS GAMMA

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de monsieur Jean-Christophe Giroux - Les constructions GAMMA sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2023-03 prévoyant un prêt FLI au montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$), portant intérêt au taux de six virgule cinq pour cent (6,50 %) par année, amortie sur trente-six (36) mois.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-04-122

9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – LES CONSTRUCTIONS GAMMA

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de monsieur Jean-Christophe Giroux - Les constructions GAMMA sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2023-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 5 000 \$ provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-04-123

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – LA BATINCE FERME MARAÎCHÈRE

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de madame Noémie O'Neil - La Batince Ferme Maraîchère sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2023-04 prévoyant un prêt FLI au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de six virgule cinq pour cent (6,50 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-04-124

9d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – LA BATINCE FERME MARAÎCHÈRE

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de madame Noémie O'Neil - La Batince Ferme Maraîchère sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2023-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 6 000 \$ provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-04-125

9e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – DG ENTRETIEN MOBILE

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise 9484-2903 Québec inc. - DG Entretien mobile sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2023-02 prévoyant un prêt FLI au montant de sept mille dollars (7 000 \$), portant intérêt au taux de six virgule vingt-cinq pour cent (6,25 %) par année, amortie sur quarante-huit (48) mois.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-04-126

**9f. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ –
DG ENTRETIEN MOBILE**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise 9484-2903 Québec inc. - DG Entretien mobile sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscaan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2023-01 prévoyant un prêt FLS au montant de sept mille dollars (7000 \$), portant intérêt au taux de six virgules soixante-quinze pour cent (6,75 %) par année, amortie sur quarante-huit (48) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

9g. DÉPÔT DU RAPPORT DU PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT 2022

Les membres du Conseil déposent le rapport du portefeuilles d'investissement 2022.

10. APPUIS DEMANDÉS

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. FQM évaluation foncière – examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibration est obligatoire;
- b. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) section 3.2 – Développement de services de transport interurbain par autobus;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière dans le cadre du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation de la première phase;
- d. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation des phases subséquentes;
- e. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – reddition de comptes 2021-2022 – Des Chenaux Récolte et soutien supplémentaire aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux cuisine;
- f. Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – suivi de la résolution demandant l'appui de la MRC de l'Érable pour une réouverture du Centre de Jour de Plessisville;
- g. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – reconduction de l'entente de collaboration avec la MRC des Chenaux afin de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeurs sur les entreprises et les travailleurs autonomes;
- h. Union des municipalités du Québec – compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes agricoles*;
- i. Ministère de la Sécurité publique – volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- j. Ministère de la Sécurité publique – volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- k. Ministère de la Sécurité publique – volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- l. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide d'urgence au transport collectif;
- m. Commission de protection du territoire agricole du Québec – utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la réalisation de trois puits d'observation pour deux puits d'hydrocarbure existant sur le territoire de la municipalité de Batiscan;
- n. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme de subvention au transport adapté;
- o. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide au développement du transport collectif;

12. POUR VOTRE INFORMATION

Le Conseil n'a reçu aucune demande ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. AUTRES SUJETS

2023-04-127

13a. FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES PRIX ARTS ET EXCELLENCE DE CULTURE MAURICIE

Considérant la tenue de la 24^e édition des prix Arts Excellence présentés par Culture Mauricie le 29 mars 2023 ;

Considérant que 3 finalistes proviennent de la MRC des Chenaux, soient madame Geneviève Baril dans la catégorie Prix Création en arts visuels, monsieur Joël Bégin dans la catégorie Prix Création en littérature ainsi que La Troupe des somnambules du festival Nöktambul dans la catégorie Prix Médiation culturelle ;

Considérant que madame Geneviève Baril a remporté le prix dans la catégorie Prix Création en arts visuels pour son exposition *Anthologie de la marche* ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux envoie une correspondance officielle aux finalistes et lauréats de la 24^e édition des prix Arts Excellence de Culture Mauricie afin de les féliciter.

Adoptée.

2023-04-128

13b. SUIVI DE L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Considérant que par la résolution numéro 2022-02-036, la MRC des Chenaux prenait la décision d'acquérir deux véhicules de modèle KIA Niro EV 2022 au coût de 42 432,85 \$ incluant les taxes applicables par véhicule auprès de l'entreprise KIA Trois-Rivières ;

Considérant que le fournisseur a avisé la MRC des Chenaux que les véhicules pourraient être livrés en mai 2023, mais qu'une augmentation de plus de 12 % du coût initialement prévue par véhicule devrait être absorbée par la MRC des Chenaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a aucun engagement contractuel avec le fournisseur ;

Considérant que le contexte économique et budgétaire actuel est différent du début d'année 2022, moment où le Conseil de la MRC des Chenaux avait pris la décision d'acquérir des véhicules électriques ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux ne procède pas à l'acquisition de véhicules électriques.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-129

13c. DÉCÈS TRAGIQUE DE LA SERGENTE MAUREEN BREAU

Considérant le décès tragique de la sergente Maureen Breau survenu le 27 mars dernier à Louiseville ;

Considérant que les membres du Conseil ainsi que l'ensemble du personnel de la MRC des Chenaux sont ébranlés par ce drame ;

Considérant que les membres du Conseil désirent souligner le courage des policiers et policières qui exécutent un travail dangereux qui peut mettre leur vie en jeu afin de protéger celles de nos citoyens ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux présentent leurs plus sincères condoléances aux membres de la famille, aux proches et aux collègues de la sergente ainsi qu'à monsieur Hugo Routhier, responsable d'unité, poste de Sainte-Anne-de-la-Pérade et monsieur Stéphane Garceau, directeur région Mauricie-Lanaudière.

Adoptée.

2023-04-130

13d. CHANGEMENT D'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023

Considérant que le calendrier des séances ordinaires de la MRC des Chenaux pour l'année 2023 a été adopté lors de la séance du 23 novembre 2022 ;

Considérant que l'heure de la séance ordinaire du 17 mai 2023 a été fixée à 17h00 ;

Considérant qu'il serait facilitant pour les élus de devancer l'heure de la séance ordinaire du 17 mai 2023 à 15h30 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 et ss du Code municipal du Québec, le Conseil d'une MRC peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu par le Conseil de la MRC des Chenaux que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la séance ordinaire de la MRC des Chenaux du mois de mai 2023 soit le 17 mai 2023 à compter de 15h30 ;

Que le greffier-trésorier donne un avis à l'égard de ce changement au calendrier.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-04-131

13c. **ENTENTE AVEC ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION POUR L'ÉLABORATION D'UN GUIDE DU CITOYEN**

Considérant que l'entreprise Éditions Média Plus Communication a déposé une offre de services pour élaborer un guide du citoyen ;

Considérant que ce guide du citoyen est destiné à faire connaître les services offerts par la MRC des Chenaux ainsi que de valoriser les services offerts par la Sûreté du Québec ;

Considérant que la participation de la MRC des Chenaux à cette entente se limitera à la rédaction du contenu ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet d'entente déposé par l'entreprise Éditions Média Plus Communication lors d'une séance préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Guy Veillette, à signer l'entente à intervenir avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour la réalisation d'un guide du citoyen.

Adoptée.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Audrey Leblanc, journaliste pour l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux, et monsieur Jérémie Perron, journaliste pour le Bulletin des Chenaux, posent quelques questions aux membres du Conseil.

2023-04-132

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-huit heures (18h), il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET